



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire du Pays Vendômois

FICHE-ACTION n°1.9 : MOBILITE RURALE et PDE

Dernière date de mise à jour : 27/06/19

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Syndicat du SCOT territoires du Grand Vendômois

L'action en un mot

Le projet consiste à faire évoluer les modes de déplacements au sein du territoire tout en concourant à la diminution des émissions de carbone. Les porteurs de projets peuvent être variés : Syndicat du SCOT territoires du Grand Vendômois, EPCI, entreprises... L'objectif de ce projet est d'assurer la cohérence des différentes réflexions et actions au sein du territoire. La coordination sera assurée par un comité de pilotage composé du syndicat du SCOT, des EPCI, du Pays et de l'État.

La présente action est commune CTE et Territoires d'Industrie.

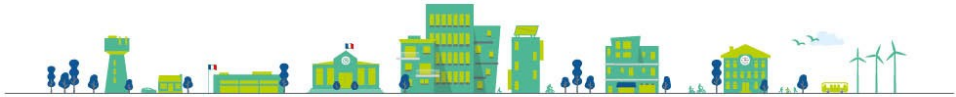
Description détaillée

Le territoire du Pays vendômois est à forte majorité rurale avec une ville centre, Vendôme, et des villes et bourgs relais de taille plus ou moins importante. Vendôme et son agglomération concentre une grande part des activités du territoire (économiques, commerciales, services, loisirs...).

Hors de cette agglomération, la faible densité globale de population et les distances à parcourir rendent inefficaces les transports en commun « classique » et les mobilités actives. La dépendance à la voiture individuelle est ainsi une caractéristique majeure du territoire.

Le projet consiste à accompagner et coordonner les réflexions et actions des différents acteurs du territoire tant publics (SCOT, EPCI, communes) que privés (entreprises...).

A l'échelle du pays, le syndicat du SCOT s'est engagé dans une démarche de Plan de Mobilité Rurale (PMR) dont les études commenceront au 2^{ème} semestre 2019. Suite à un diagnostic qui



comprendra également un volet concernant les entreprises, ce plan permettra l'identification d'actions.

Sans attendre ces résultats, des actions seront mises en œuvre sur le territoire. Non connues à ce jour, elles pourront relever de tous les domaines participant à l'objectif poursuivi soit par des démarches habituelles (plan de déplacement d'entreprise...), soit par des moyens innovants.

Calendrier prévisionnel

Le PMR sera lancé au 2^{ème} semestre 2019

Les actions seront mises en œuvre au fil de l'eau en fonction de leur émergence.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	À date, cet engagement est-il acquis ? en discussion ? à discuter ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Syndicat du SCOT territoires du Grand Vendomois	Piloter le Plan de Mobilité Rurale	2019-2021	Acquis	Lancement de l'étude au 2 ^{ème} semestre 2019
Comité de pilotage syndicat du SCOT, EPCI, Pays et État	Porter la vision générale et cohérente des mesures envisagées	Tout au long du processus		
EPCI	Etudes et mise en œuvre d'actions		A discuter	
Entreprises	Etudes et mise en œuvre d'actions		A discuter	
Banque des Territoires	Mettre à disposition des Crédits d'ingénierie	En phase amont du projet	En discussion : plafonné à 50 000€, et 50% du coût de l'étude pari passu avec le montant de la participation du SCOT	



Budget prévisionnel

Montant total : 60 000 € HT

Description des coûts : étude

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2019	2020	2021
ADEME			30000	
Banque des Territoires			6000	
Conseil régional			12000	
Syndicat SCOT	Autofinancement		12000	



Objectifs et évaluation

L'objectif est de faire évoluer les modes de déplacements sur le territoire. L'évaluation finale sera donc d'analyser ces modes de déplacements.

Des objectifs intermédiaires peuvent être énoncés :

- Validation du Plan de Mobilité Rurale
- Mise en place d'actions (dont celles en faveur des entreprises)

Les indicateurs seront respectivement :

- la date d'approbation du plan,
- le nombre d'actions mise en œuvre, leur impact sur les déplacements...